



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

2^{ème} Séance

Conseil municipal du 8 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

Le mercredi 8 avril 2026 à 19 heures, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 13, 15 à 33			
STEFEL Naïga	1 à 13, 15 à 33			
ATTAR Shamime		TAUBERT Marc	1 à 13, 15 à 33	
KONATÉ Fatmata	1 à 13, 15 à 33			
RAMAËL Albertino	1 à 13, 15 à 33			
TAILLEBOIS Sarah		ÉBODE ONDOBO Bernadette	1 à 13, 15 à 33	
KADDOUR Fayçal	1 à 13, 15 à 33			
DURAND Maëva	1 à 13, 15 à 33			
LADIRE Luc	1 à 13, 15 à 33			
ÉBODE ONDOBO Bernadette	1 à 13, 15 à 33			
GUESMI Ouissem	1 à 13, 15 à 33			
CORSO Maud	1 à 13, 15 à 33			
IERG Valentin	1 à 13, 15 à 33			
CABANES Stéphanie	1 à 13, 15 à 33			
EL GAMAL Alexandre	1 à 13, 15 à 33			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 13, 15 à 33			
SISSOKO Mady	1 à 13, 15 à 33			
PERENNOU Brigitte		IERG Valentin	1 à 13, 15 à 33	
SOFAK Hugo	1 à 13, 15 à 33			
BUCHOUX Béatrice	1 à 13, 15 à 33			
LECOMTE Ludovic	1 à 13, 15 à 33			
GROLLEAU Patricia	1 à 13, 15 à 33			
KONATÉ Ibrahima	1 à 13, 15 à 33			
CHERGUI Jenna	1 à 13, 15 à 33			
JOLY Camille	1 à 13, 15 à 33			
BENGUETTAT Nadia	1 à 13, 15 à 33			
TAUBERT Marc	1 à 13, 15 à 33			
DUMORT Juliette	1 à 13, 15 à 33			
EDDAÏDJ Rachid	1 à 13, 15 à 33			
TAHAR Véronique	1 à 13, 15 à 33			
DELANGRE Fabrice	1 à 13, 15 à 33			
KOOLENN Lucille	1 à 13, 15 à 33			
CAMARA Mamadou	1 à 13, 15 à 33			
AMIMEUR Sophia-Camélia	1 à 13, 15 à 33			
DOSSOU Augustin	1 à 13, 15 à 33			
GUENINE Sonia	1 à 13, 15 à 33			
BOUVIER Stéphane	1 à 13, 15 à 33			

ÉMILIE Anna	1 à 13, 15 à 33			
THOMAS Pierre	1 à 13, 15 à 33			
TMIMI Hocine	1 à 13, 15 à 33			
LORIETTE Sylvie	1 à 13, 15 à 33			
BOURDON Frédéric	1 à 13, 15 à 33			
KOITA Gnakale	1 à 13, 15 à 33			
M'RABET Helmi	1 à 13, 15 à 33			
TIBAH Anissa	1 à 13, 15 à 33			
BRELEUR Jean-Christophe				1 à 13, 15 à 33
DEBURGHGRAEVE Pauline	1 à 13, 15 à 33			
SERPETTE Mathieu	1 à 13, 15 à 33			
LIOT Latifa	1 à 13, 15 à 33			
NJOH Emmanuel Six	1 à 13, 15 à 33			
YEBOUET Mélissa	1 à 13, 15 à 33			
YEBOUET Élie	1 à 13, 15 à 33			

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LE MAIRE** ouvre la séance.

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** informe le Conseil municipal qu'il a reçu en date du 06 avril 2026, la démission de M. Jean-Claude KENNEDY de son mandat de conseiller municipal. En vertu de l'article L. 270 du Code électoral, Madame Isabelle LORAND est appelée à le remplacer. Par conséquent, il souhaite la bienvenue à Madame Isabelle LORAND et l'invite à prendre place au sein du Conseil municipal.

Madame LORAND rend hommage à Monsieur KENNEDY ainsi qu'à son engagement et son affection pour Vitry-sur-Seine. Après y être arrivé très jeune avec ses parents, il a servi la Ville en tant qu'élu durant trois décennies. L'engagement communiste de Monsieur KENNEDY s'est imposé très tôt à lui et, à 25 ans, il était président de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique. C'est en cette qualité qu'il a pu prendre la parole dans le stade Lénine de Moscou aux côtés de Mikhaïl GORBATCHEV.

Outre un parcours exceptionnel, Monsieur KENNEDY portait une vision de Vitry-sur-Seine, de la démocratie et du rôle d'un élu. En tant que Maire, il aura marqué la Ville d'une conception exigeante et ouverte de la démocratie. Pour lui, la participation citoyenne n'était in un slogan ni un outil de communication, mais une philosophie. Cette exigence démocratique a également été portée avec force dans le champ culturel. Vitry-sur-Seine s'inscrit pour elle dans la grande histoire du communisme municipal et de la politique culturelle avec pour ambition forte la démocratisation de l'accès à la culture. Monsieur KENNEDY considérait que le rôle de la municipalité n'était pas seulement de proposer, mais d'accompagner et d'encourager chacun à créer.

Par conséquent, elle dit mesurer pleinement la responsabilité qu'elle porte en prenant le relai de Monsieur KENNEDY.

Monsieur LE MAIRE exprime son regret face à la démission de Monsieur KENNEDY.

Il poursuit par l'annonce de la création de différents groupes politiques au sein du Conseil municipal à savoir :

- le groupe « Communiste, Républicain et Citoyen » (CRC), composé de: M. Luc LADIRE (Président de groupe), Mme Sophia-Camélia AMIMEUR, Mme Béatrice BUCHOUX, Mme Nadia BENGUETTAT, Mme Maëva DURAND, Mme Maud CORSO, M. Rachid EDDAÏDJ, M. Alexandre EL GAMAL, Mme Sonia GUENINE, M. Camille JOLY, Mme Fatmata KONATÉ, M. Ludovic LECOMTE, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Albertino RAMAËL, Mme Mady SISSOKO, M. Pierre THOMAS, M. Pierre BELL-LLOCH, M. Mamadou CAMARA, Mme Anna ÉMILIE, Mme Ibrahima KONATÉ, et Mme Véronique TAHAR;
- Le groupe « Socialistes et Citoyens » (SC), composé de: M. Valentin IERG (Président de groupe), M. Shamime ATTAR, M. Stéphane BOUVIER, M. Fabrice DELANGRE, Mme Bernadette ÉBODE ONDOBO, Mme Patricia GROLLEAU, Mme Brigitte PERENNOU, Mme Sarah TAILLEBOIS, et Marc TAUBERT ;

- Le groupe « Les Écologistes », composé de: Mme Naïga STEFEL (Présidente de groupe), Mme Juliette DUMORT, M. Ouissem GUESMI, Mme Jenna CHERGUI, M. Faycal KADDOUR, Mme Stéphanie CABANES, M. Hugo SOFACK, M. Augustin DOSSOU, et Mme Lucille KOOLENN ;
- Le groupe « Vitry Insoumise, Rassemblée et Citoyenne » (VIRC), composé de: M. Hocine TMIMI (Président de groupe); Mme Sylvie LORIETTE, M. Gnakalé KOITA, M. Helmi M'RABET, Mme Pauline DEBURGHGRAEVE, et Mme Isabelle LORAND ;
- Le groupe « Vitry Autrement » (VA), composé de: M. Mathieu SERPETTE (Président de groupe), Mme Latifa LIOT, M. Emmanuel NJOH, Mme Mélissa YEBOUET, et M. Élie YEBOUET.

Monsieur LE MAIRE précise que les élus ne s'étant pas déclarés en groupe politique sont considérés comme non-inscrits.

Pour mémoire, les conseillers municipaux intéressés vis-à-vis de certaines délibérations devront préalablement se signaler auprès de l'administration municipale. Un formulaire permettant d'établir les intérêts de chacun pouvant contrevenir aux obligations légales au sein du Conseil municipal a ainsi été adressé à l'ensemble des élus. En effet, pour exemple, un conseiller membre d'un conseil d'administration ou d'une association percevant des subventions de la Ville ne peut ni participer au débat ni prendre part au vote de la délibération correspondante.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Luc LADIRE en qualité de Secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Luc LADIRE est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025. Il comprend que certains des Conseillers municipaux actuels n'ont pas participé aux débats. Pour autant, il convient d'approuver ce compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu de la séance du 19 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur LE MAIRE indique que, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de décider des modalités de scrutin (main levée ou scrutin à bulletin secret) pour les désignations à venir, étant précisé que les délibérations n°1 et 3 devront obligatoirement faire l'objet d'un scrutin à bulletin secret. Il propose que les autres délibérations fassent l'objet d'un vote à main levée s'il n'y a aucune objection. Il ajoute que dans le cas où une seule liste serait présentée, elle sera adoptée sans besoin de procéder à un vote.

En l'absence d'opposition, les désignations (hors représentants de la Commune au sein de l'Établissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et représentants du Conseil municipal au Centre communal d'action sociale) seront réalisées à main levée.

Monsieur LE MAIRE propose de désigner comme assesseurs Monsieur Hugo SOFACK et Madame Mélissa YEBOUET, benjamins de l'Assemblée. Les listes seront distribuées et un agent passera pour recueillir les votes. Si besoin était, des isolements ont également été installés.

DÉSIGNATIONS

1 - Établissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) - Élection de 12 conseillers de territoire représentant la commune de Vitry-sur-Seine

Monsieur LE MAIRE rappelle que la Ville disposera désormais de 14 représentants au sein de l'EPT GOSB, contre 15 précédemment, au regard du dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Parmi les 14 représentants de Vitry-sur-Seine, 2 ont été fléchés

dans le cadre des élections municipales, à savoir Madame Naïga STEFEL et Monsieur Pierre BELL-LLOCH, en tant que Conseillers métropolitains.

Dans le cas où plusieurs listes seraient déposées, la répartition des 12 sièges s'opèrera à la plus forte moyenne. **Monsieur LE MAIRE** s'enquiert des listes proposées par les différents groupes politiques composant le Conseil municipal.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** indique avoir proposé une liste.

Pour le groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** fait également savoir qu'il a transmis une liste à l'Administration en amont de la séance.

S'agissant du groupe VA, **Monsieur SERPETTE** dit avoir transmis une liste à l'Administration.

Monsieur LE MAIRE propose une courte suspension de séance afin que les listes soient imprimées et distribuées.

La séance est suspendue quelques minutes.

Ont été déposées les listes suivantes :

- Liste de M. Luc LADIRE composée de: Luc LADIRE, Sarah TAILLEBOIS, Ouissem GUESMI, Maud CORSO, Shamime ATTAR, Maëva DURAND, Valentin IERG, Stéphanie CABANES, Alexandre EL GAMAL, Sophia-Camélia AMIMEUR, Mady SISSOKO et Bernadette ÉBODE ONDOBO.
- Liste de M. Hocine TMIMI composée de : Hocine TMIMI, Sylvie LORIETTE, Frédéric BOURDON, Anissa TIBAH, Helmi M'RABET, Gnakalé KOITA, Pauline DEBURGHGRAEV et Isabelle LORAND.
- Liste de M. Mathieu SERPETTE composée de: Mathieu SERPETTE et Latifa LIOT.

À l'appel de son nom, chaque élu a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote.

Monsieur Hugo SOFACK et Madame Mélissa YEBOUET ont été désignés assesseurs.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le MAIRE donne lecture du résultat des votes suite aux opérations de dépouillement:

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne:	52
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau:	0
Nombre de suffrages exprimés :	52

Nom de la liste (par ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de sièges de conseillers de territoire
Liste conduite par M. Luc LADIRE	39	9
Liste conduite par M. Hocine TMIMI	8	2
Liste conduite par M. Mathieu SERPETTE	5	1

Sont élus conseillers de territoire supplémentaires :

- M. Luc LADIRE;
- Mme Sarah TAILLEBOIS;
- M. Ouissem GUESMI;
- Mme Maud CORSO;
- M. Shamime ATTAR;
- Mme Maëva DURAND;
- M. Valentin IERG;
- Mme Stéphanie CABANES;
- M. Alexandre EL GAMAL;
- M. Hocine TMIMI;
- Mme Sylvie LORIETTE;
- M. Mathieu SERPETTE.

La liste complète des conseillers de territoire représentant la commune de Vitry-sur-Seine est fixée comme suit :

- M. Pierre BELL-LLOCH (conseiller territorial de droit);
- Mme Naïga STEFEL (conseillère territoriale de droit);
- M. Luc LADIRE;
- Mme Sarah TAILLEBOIS;
- M. Ouissem GUESMI;
- Mme Maud CORSO,
- M. Shamime ATTAR;
- Mme Maëva DURAND;
- M. Valentin IERG;
- Mme Stéphanie CABANES ;
- M. Alexandre EL GAMAL ;
- M. Hocine TMIMI ;
- Mme Sylvie LORIETTE ;
- M. Mathieu SERPETTE.

Monsieur le MAIRE félicite les représentants élus et annonce que le prochain Conseil territorial se tiendra le 14 avril 2026 à Vitry-sur-Seine.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **Monsieur TMIMI** tient à rappeler l'importance du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre qui compte environ 750 000 habitants partagés entre le Val-de-Marne et l'Essonne. Les compétences de l'EPT GOSB sont à la fois d'intérêt local et métropolitain, particulièrement s'agissant de l'urbanisme, du développement économique et de la gestion des déchets. Il ne doute pas que le projet d'incinérateur alimentera les débats. Les conseillers de territoire du groupe VIRC seront attentifs au traitement des sujets précités. Par ailleurs, il souligne que le dépôt d'une liste commune aux groupes VIRC et « Vitry en Mieux » permet de disposer de 2 représentants au Conseil territorial.

Monsieur le MAIRE confirme que l'EPT GOSB est un organisme important dans la mesure où il régit notamment les grandes compétences que sont l'urbanisme, le développement économique et la gestion des déchets. Il se satisfait de réussites telles que la création d'une régie publique de l'eau, la mise en place du ramassage des déchets fermentescibles ou l'installation de collecteurs d'eau de pluie. De nombreux sujets restent toutefois à explorer pour améliorer la qualité de vie sur le territoire. Au regard des changements politiques au sein de certaines municipalités, il qualifie de précaire l'équilibre du nouveau Conseil de territoire. La gauche devra s'unir pour conserver le territoire.

En l'absence d'autre remarque, il propose de poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

2 - Centre communal d'action sociale (CCAS) - Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration

Monsieur le MAIRE rappelle que le CCAS vient en aide aux Vitriots en difficulté.

Monsieur LADIRE fait savoir qu'un travail a été mené afin qu'une liste commune à la majorité municipale et à l'opposition soit déposée. Des propositions ont été formulées en ce sens auprès des groupes d'opposition VIRC et VA afin qu'ils disposent chacun de 1 représentant.

Monsieur le MAIRE rappelle que s'il n'existe pas de limite au nombre d'élus pouvant siéger au CCAS. En revanche, un nombre égal de personnalités qualifiées doit être désigné en parallèle. Par ailleurs, un *quorum* est nécessaire à la bonne tenue du Conseil d'administration du CCAS.

En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3 - Élection des 8 représentants du conseil municipal au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Monsieur le MAIRE demande aux Conseillers municipaux leur accord sur la proposition de liste commune formulée par Monsieur LADIRE ou, à défaut, des listes proposées.

Messieurs TMIMI et SERPETTE confirment leur accord.

Pour le groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose la participation de Madame Sylvie LORIETTE.

Au nom du groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose la participation de Monsieur Élie YEBOUET.

Monsieur le MAIRE en prend note. En l'absence d'autre proposition de liste, il rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal au CCAS prennent effet immédiatement, dans l'ordre suivant :

- Mme Maud CORSO ;
- M. Ludovic LECOMTE ;
- Mme Béatrice BUCHOUX ;
- M. Stéphane BOUVIER ;
- Mme Véronique TAHAR ;
- M. Augustin DOSSOU ;
- Mme Sylvie LORIETTE ;
- M. Élie YEBOUET.

4 - Fixation des modalités de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres, la Commission de délégation de service public et la Commission consultative des services publics locaux

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 - Élection de 5 titulaires et 5 suppléants à la Commission d'appel d'offres (CAO)

A l'instar de la délibération n° 2, **Monsieur LADIRE** indique qu'un travail a été mené afin qu'une liste commune à la majorité municipale et à l'opposition soit déposée. Pour la majorité, il propose les candidatures de Pierre THOMAS, Ouïsem GUESMI et Bernadette ÉBODE-ONDOBO en tant que titulaires. Un siège serait respectivement réservé aux groupes d'opposition VIRC et VA.

Pour le groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures de Anissa TIBAH en tant que titulaire et de Pauline DEBURGHGRAEVE en tant que suppléante.

S'agissant du groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose les candidatures de Latifa LIOT en tant que titulaire et d'Élie YEBOUET en tant que suppléant.

En l'absence d'autre proposition de liste pour la Commission d'appel d'offres, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des membres de la CAO prennent effet immédiatement, dans l'ordre suivant :

- M. Pierre THOMAS (titulaire), M. Ludovic LECOMTE (suppléant) ;
- M. Ouïsem GUESMI (titulaire), Mme Naïga STEFEL (suppléante) ;
- Mme Bernadette ÉBODE-ONDOBO (titulaire), M. Valentin IERG (suppléant) ;
- Mme Anissa TIBAH (titulaire), Mme Pauline DEBURGHGRAEV (suppléante) ;
- Mme Latifa LIOT (titulaire), M. Élie YEBOUET (suppléant).

6 - Élection de 5 titulaires et 5 suppléants à la Commission de délégation de service public (CDSP)

Monsieur le MAIRE souhaite prendre connaissance des éventuelles propositions de liste.

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Shamime ATTAR, Fatmata KONATÉ, Alexandre EL GAMAL et Fayçal KADDOUR en tant que titulaires. Leurs suppléants respectifs sont : Valentin IERG, Anna ÉMILIEN, Camille JOLY et Naïga STEFEL.

Pour le groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures de Hocine TMIMI en tant que titulaire et de Gnakalé KOITA en tant que suppléant.

Au nom du groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose les candidatures d'Emmanuel NJOH en tant que titulaire et de Mélissa YEBOUET en tant que suppléante.

Monsieur le MAIRE fait procéder à un vote à main levée distinct pour chacune des listes proposées.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 13 voix contre (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH, groupe VA).

La candidature présentée par M. TMIMI recueille 8 voix pour (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 5 abstentions (groupe VA).

La candidature présentée par M. SERPETTE recueille 5 voix pour (groupe VA), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 8 abstentions (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH).

Sont élus membres de la CDSP :

- M. Shamime ATTAR (titulaire), M. Valentin IERG (suppléant) ;
- Mme Fatmata KONATÉ (titulaire), Mme Anna ÉMILIEN (suppléante) ;
- M. Alexandre EL GAMAL (titulaire), M. Camille JOLY (suppléant) ;
- M. Fayçal KADDOUR, (titulaire), Mme Naïga STEFEL (suppléante) ;
- M. Hocine TMIMI (titulaire), Mme Gnakalé KOITA (suppléante).

7 -Élection de 7 titulaires et 7 suppléants membres à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur le MAIRE souhaite prendre connaissance des éventuelles propositions de liste.

Monsieur LADIRE propose une liste composée de Fatmata KONATÉ, Ibrahima KONATÉ, Ouissem GUESMI, Valentin IERG et Naïga STEFEL, ainsi que 2 élus issus respectivement des groupes VIRC et VA.

Au nom du groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures de Frédéric BOURDON en tant que titulaire et d'Anissa TIBAH en tant que suppléante.

Pour le groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose les candidatures de Latifa LIOT en tant que titulaire et d'Emmanuel NJOH en tant que suppléant.

En l'absence d'autre proposition de liste pour la Commission consultative des services publics locaux, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des membres de la CCSPL prennent effet immédiatement, dans l'ordre suivant :

- Mme Fatmata KONATÉ (titulaire), M. Pierre THOMAS (suppléant) ;
- M. Ibrahima KONATÉ (titulaire), Mme Maëva DURAND (suppléante) ;
- M. Ouissem GUESMI (titulaire), M. Fayçal KADDOUR (suppléant) ;
- M. Valentin IERG (titulaire), M. Shamime ATTAR (suppléant) ;
- Mme Naïga STEFEL (titulaire), Mme Sarah TAILLEBOIS (suppléante) ;
- M. Frédéric BOURDON (titulaire), Mme Anissa TIBAH (suppléante) ;
- Mme Latifa LIOT (titulaire), M. Emmanuel NJOH (suppléant).

8 - Création d'une commission municipale temporaire - Fixation de sa composition et désignation des membres de la Commission municipale temporaire

Monsieur le MAIRE souligne que la Commission municipale temporaire aura pour vocation de travailler sur le nouveau règlement intérieur. Pour rappel, le règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil municipal.

Afin de disposer d'une pluralité d'opinions sur les éventuelles modifications à apporter au règlement intérieur, **Monsieur LADIRE** propose que 2 élus de chaque groupe constituant le Conseil municipal soient désignés membres de la Commission municipale temporaire, ainsi que 1 conseiller non inscrit.

Pour les groupes composant la majorité municipale, il propose les candidatures de Luc LADIRE et Maëva DURAND au titre du groupe CRC, de Naïga STEFEL et Ouissem GUESMI au titre du groupe Les Écologistes, et de Valentin IERG et Sarah TAILLEBOIS au titre du groupe SC.

Concernant le groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures d'Helmi M'RABET et Isabelle LORAND.

Pour le groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose les candidatures de Latifa LIOT et d'Emmanuel NJOH.

Au titre de la liste Vitry en mieux, **Monsieur BOURDON** propose la candidature d'Anissa TIBAH.

En présence d'une liste commune pour la Commission municipale temporaire, **Monsieur le MAIRE** rappelle qu'elle est donc réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des membres de la Commission municipale temporaire prennent effet immédiatement, dans l'ordre suivant :

- M. Luc LADIRE ;
- Mme Maëva DURAND ;
- Mme Naïga STEFEL ;
- M. Ouissem GUESMI ;
- M. Valentin IERG ;
- Mme Sarah TAILLEBOIS ;
- M. Helmi M'RABET ;
- Mme Isabelle LORAND ;
- Mme Latifa LIOT ;
- M. Emmanuel NJOH ;
- Mme Anissa TIBAH.

9 - Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le MAIRE explique que les élus peuvent faire appel au référent déontologue s'agissant d'interrogation quant à d'éventuels conflits d'intérêts. Il est proposé de renouveler Madame Lencka PROPRAVKA en tant que référente déontologue.

En l'absence d'autre proposition, il propose de procéder au vote.

Madame Lencka PROPRAVKA est désignée référente déontologue de la ville de Vitry-sur-Seine à l'unanimité.

10 - Désignation des représentants du Conseil municipal auprès du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le MAIRE s'enquiert des propositions de représentants de la Ville au SIFUREP.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Fabienne LEFEBVRE en tant que titulaire et de Marc TAUBERT en tant que suppléant.

En l'absence d'autre proposition de liste pour représenter la Ville au sein du SIFUREP, **Monsieur le MAIRE** rappelle que celle ayant été présentée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal auprès du SIFUREP prennent effet immédiatement : Mme Fabienne LEFEBVRE (titulaire) et M. Marc TAUBERT (suppléant).

11 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de la Société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne (SADEV94)

Monsieur le MAIRE demande quelles sont les candidatures.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose la candidature de Pierre BELL-LLOCH.

En l'absence d'autre candidature pour représenter la Ville au sein de la SADEV 94, **Monsieur le MAIRE** rappelle que celle ayant été présentée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée, la nomination du représentant du Conseil municipal auprès de la SADEV 94 prend effet immédiatement : M. Pierre BELL-LLOCH.

12 - Désignation des délégués au syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le MAIRE demande quelles sont les candidatures.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose la candidature de Pierre BELL-LLOCH en tant que titulaire et de Naïga STEFEL en tant que suppléante.

En l'absence d'autre proposition de liste pour représenter la Ville au sein du SAF 94, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des délégués du Conseil municipal au SAF 94 prennent effet immédiatement : M. Pierre BELL-LLOCH (titulaire) et Mme Naïga STEFEL (suppléante).

13 - Désignation des représentants du Conseil municipal auprès du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont (EPA ORSA) : 1 titulaire et 1 suppléant

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose la candidature de Pierre BELL-LLOCH en tant que titulaire et de Naïga STEFEL en tant que suppléante.

En l'absence d'autre proposition de liste pour représenter la Ville au sein de l'EPA ORSA, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'EPA ORSA prennent effet immédiatement : M. Pierre BELL-LLOCH (titulaire) et Mme Naïga STEFEL (suppléante).

14 - Proposition de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de Valdevy

Monsieur le MAIRE fait savoir que la délibération a été retirée, car les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Valdevy sont désormais directement désignés par le Territoire et que le nombre de représentants a été modifié. Compte tenu du calendrier des différentes instances, il est donc complexe de procéder à une désignation sans connaître les modalités exactes.

La délibération n° 14 est retirée.

15 - Désignation de 5 représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la SEMISE

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Camille JOLY, Fatmata KONATÉ, Luc LADIRE, Valentin IERG, Naïga STEFEL et Nadia BENGUETTAT.

Monsieur TMIMI comprend de la proposition de Monsieur LADIRE qu'il s'agit d'un vote à la majorité sans proposition d'ouvrir la représentation du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMISE à des élus de l'opposition. Pour autant, il propose la candidature de Frédéric BOURDON.

Monsieur BOURDON rappelle avoir déjà défendu, en 2014 puis 2020, la pluralité. Il souhaite que l'opposition puisse être représentée *a minima* par 1 élu au sein des conseils d'administration des différents bailleurs sociaux où la Ville est représentée. En effet, les sujets traités par ces instances sont majeurs : rénovation, gestion des logements, etc.

Monsieur LADIRE convient que le logement social est un sujet majeur à Vitry-sur-Seine comme en France. Durant le mandat précédent, outre des pétitions et une rencontre au ministère du Logement, la majorité municipale a mis en place un forum logement afin de répondre à la situation de crise. Les grands ensembles de Vitry-sur-Seine, construits dans les années 50 et 70, ne sont plus adaptés. De nombreuses difficultés liées au bâti sont remontées et le lien entre bailleurs et amicales de locataires s'est distendu. Durant le mandat précédent, la municipalité a accompagné les locataires dans leurs batailles, mais aussi obtenu la rénovation du quartier du Moulin vert et Vilmorin. Afin de relever le défi du logement, durant le mandat 2026-2032, la politique municipale reposera sur deux piliers : l'écoute et la mobilisation.

Ainsi, dans les années à venir, il sera proposé de :

- renforcer la capacité d'écoute et de suivi des dossiers en poursuivant les concertations avec les habitants et locataires sur les projets de construction et de rénovation ;
- dédier 3 élus à la question du logement : 1 adjoint à la politique de l'habitat en charge des relations avec la SEMISE, 1 élu en charge de développer la plateforme des locataires pour améliorer le suivi des demandes des habitants et 1 élu dédié aux relations avec Valdevy ;
- poursuivre l'organisation du forum logement et des rencontres avec les habitants ;
- lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement en continuant de développer le permis de louer.

Par ailleurs, s'agissant des grands projets tels que ceux de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ou l'OIN (Opération d'Intérêt National), d'importants travaux sont prévus ou en cours. La rénovation du cœur de ville permettra de remplacer les bâtiments les plus vétustes. Une priorité sera donnée aux Vitriots souhaitant rester dans leur quartier.

La mobilisation de la municipalité se poursuivra par un suivi des bailleurs sociaux et en leur rappelant leurs responsabilités. Face à l'État, il faudra toutefois gagner des moyens supplémentaires tant le chantier du logement est important à Vitry-sur-Seine. Sur ce dernier point, la municipalité espère pouvoir compter sur l'appui de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Monsieur le MAIRE ne doute pas que les élus de la majorité désignés sur le sujet du logement feront leur part, notamment pour recevoir les Vitriots faisant état de difficultés.

En l'absence de remarque, il fait procéder à un vote à main levée distinct pour chacune des listes proposées.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 13 voix contre (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH, groupe VA).

La candidature présentée par M. TMIMI recueille 8 voix pour (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 5 abstentions (groupe VA).

Sont élus représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la SEMISE :

- M. Camille JOLY ;
- Mme Fatmata KONATÉ ;
- M. Luc LADIRE ;
- M. Valentin IERG ;
- Mme Naïga STEFEL ;
- Mme Nadia BENGUETTAT.

16 - Désignation de 2 représentants du Conseil municipal à la Commission d'attribution des aides « Cap Vacances » et « Bourse au permis »

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Mady SISSOKO, Luc LADIRE et Fabrice DELANGRE.

En l'absence d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal au sein de la commission en charge des dispositifs « Cap Vacances » et « Bourse au permis » prennent effet immédiatement : M. Mady SISSOKO, M. Luc LADIRE et M. Fabrice DELANGRE.

17 - Désignation de 1 représentant et de 1 suppléant de la Ville à l'association « Collectif RER C »

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures d'Alexandre EL GAMAL en tant que titulaire et de Stéphanie CABANES en tant que suppléante.

En l'absence de remarque et d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants de la Ville au sein de l'association « Collectif RER-C » prennent effet immédiatement : M. Alexandre EL GAMAL (titulaire) et Mme Stéphanie CABANES (suppléante).

18 - Désignation de 1 représentant de la Commune auprès du Comité stratégique de la Société des grands projets

Monsieur le MAIRE s'enquiert des candidatures.

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose la candidature de Pierre BELL-LLOCH.

En l'absence d'autre candidature pour représenter la Ville auprès du comité stratégique de la SGP (Société des Grands Projets), **Monsieur le MAIRE** rappelle que celle ayant été présentée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée, la nomination d'un représentant de la Commune auprès du Comité stratégique de la SGP prend effet immédiatement : M. Pierre BELL-LLOCH.

19 - Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils des écoles maternelles et élémentaires

Monsieur le MAIRE indique que la Ville compte 22 écoles maternelles et 21 écoles élémentaires.

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidats suivants :

- maternelle Joséphine Baker : Shamime ATTAR ;
- maternelle Marcel Cachin : Maëva DURAND ;
- maternelle Danielle Casanova : Ludovic LECOMTE ;
- maternelle Eugénie Cotton : Anna ÉMILIE ;
- maternelle Paul Eluard : Béatrice BUCHOUX ;
- maternelle Anatole France : Fatmata KONATÉ ;
- maternelle Victor Hugo : Fabrice DELANGRE ;
- maternelle Jean Jaurès : Sophia-Camélia AMIMEUR ;
- maternelle Irène Joliot-Curie : Maud CORSO ;
- maternelle Pauline Kergomard : Bernadette ÉBODE ONDOBO ;
- maternelle Paul Langevin : Nadia BENGUETTAT ;
- maternelle Anton Makarenko : Mady SISSOKO ;
- maternelle Les Malassis : Brigitte PERENNOU ;
- maternelle Louise Michel : Camille JOLY ;
- maternelle Jean Moulin : Béatrice BUCHOUX ;
- maternelle Blaise Pascal : Pierre THOMAS ;
- maternelle Charles Perrault : Ouissem GUESMI ;
- maternelle Petite Saussaie : Bernadette ÉBODE ONDOBO ;
- maternelle Jean-Jacques Rousseau : Luc LADIRE ;
- maternelle Eva Salmon : Fayçal KADDOUR ;
- maternelle Jules Verne : Sonia GUENINE ;
- maternelle Henri Wallon : Stéphanie CABANES ;
- élémentaire Joséphine Baker : Pierre THOMAS ;
- élémentaire Marcel Cachin A : Valentin IERG ;
- élémentaire Marcel Cachin B : Fayçal KADDOUR ;
- élémentaire Eugénie Cotton : Anna ÉMILIE ;
- élémentaire Denis Diderot : Stéphane BOUVIER ;
- élémentaire Paul Eluard A : Lucille KOOLENN ;
- élémentaire Paul Eluard B : Ouissem GUESMI ;
- élémentaire Anatole France : Ludovic LECOMTE ;
- élémentaire Victor Hugo : Alexandre EL GAMAL ;
- élémentaire Jean Jaurès : Augustin DOSSOU ;
- élémentaire Irène Joliot-Curie A : Maud CORSO ;
- élémentaire Irène Joliot-Curie B : Jenna CHERGUI ;
- élémentaire Paul Langevin : Nadia BENGUETTAT ;
- élémentaire Anton Makarenko A : Patricia GROLLEAU ;
- élémentaire Anton Makarenko B : Pierre THOMAS ;
- élémentaire Charles Montesquieu : Fabienne LEFEBVRE ;
- élémentaire Jean Moulin : Béatrice BUCHOUX ;
- élémentaire Blaise Pascal : Ludovic LECOMTE ;
- élémentaire Jules Verne : Sonia GUENINE ;
- élémentaire Henri Wallon A : Stéphanie CABANES ;
- élémentaire Henri Wallon B : Juliette DUMORT.

Monsieur le MAIRE s'enquiert d'autres éventuelles candidatures.

Monsieur BOURDON souhaite mentionner l'échange qui s'est tenu dans le cadre de la réunion des présidents de groupe. De son point de vue, s'il est normal que la majorité siège au sein des conseils d'école, il serait intéressant que les élus d'opposition puissent y être conviés afin d'y assister à des fins d'intérêt général.

Monsieur TMIMI est d'avis que la Ville doit être représentée à l'image des résultats des dernières élections municipales. Comme Monsieur BOURDON, il souhaiterait que l'opposition puisse siéger dans

les conseils d'école. En effet, la majorité municipale compte 39 élus pour 43 écoles. Ainsi, l'opposition pourrait représenter la Ville au sein de 4 conseils d'école. Il propose que le groupe VIRC siège au sein de 2 écoles. Le groupe VA et les élus non-inscrits pourraient respectivement siéger au sein de 1 école.

Monsieur LECOMTE remercie Monsieur TMIMI pour sa proposition. Au nom de l'exécutif municipal, il émet toutefois un avis défavorable.

Monsieur le MAIRE souligne qu'il est nécessaire de faire valoir la politique de la Ville durant les conseils d'école. Les élus de la majorité sont plus à même de disposer des informations pour y parvenir. Il décline donc la proposition formulée par Messieurs BOURDON et TMIMI.

Monsieur TMIMI considère que l'éducation est un sujet extrêmement important, notamment en termes de combat contre les politiques libérales qui, selon ses termes, abîment l'école publique. Outre les élus de la majorité municipale, les élus d'opposition sont présents lors des mobilisations du monde éducatif pour demander davantage d'enseignants ou d'AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap). S'il entend la réponse courtoise, mais sèche de Monsieur LECOMTE, une forme de consensus aurait été apprécié s'agissant de combats communs à la majorité et à l'opposition. Il regrette cette position et réitère sa proposition.

Monsieur le MAIRE se réjouit que les élus d'opposition rejoignent ceux de la majorité lors de luttes en faveur des écoles de la Ville. Ce combat reprendra dès demain s'agissant des problématiques de remplacement. Encore une fois, les représentants de la municipalité au sein des conseils d'école défendent la position de la Ville. Il semble donc difficile que des élus d'opposition tiennent ce rôle. Pour mémoire, entre les deux tours des élections municipales, une main avait été tendue aux groupes Vitry Insoumise, Rassemblée et Citoyenne et Vitry en mieux, mais ils n'y avaient pas répondu. Il propose donc de respecter la décision de la majorité municipale.

Monsieur TMIMI réfute avoir reçu un message du groupe majoritaire après le premier tour des élections municipales en vue d'une liste d'union.

Monsieur le MAIRE insiste : il avait invité l'ensemble des forces de gauche à se rassembler.

Monsieur TMIMI fait remarquer qu'il s'agissait d'une déclaration, non d'un message adressé à chacune des têtes de liste.

Monsieur le MAIRE propose de revenir au sujet de la délibération à savoir la désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

Au nom du groupe VIRC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures de Sylvie LORIETTE, Gnakalé KOITA. En complément, pour les élus non-inscrits, il propose la candidature d'Anissa TIBAH.

Monsieur le MAIRE en prend note et procède au vote.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 13 voix contre (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH, groupe VA).

La candidature présentée par M. TMIMI recueille 8 voix pour (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 5 abstentions (groupe VA).

Sont désignés représentants du Conseil municipal aux conseils d'école comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - maternelle Joséphine Baker : | Shamime ATTAR ; |
| - maternelle Marcel Cachin : | Maëva DURAND ; |
| - maternelle Danielle Casanova : | Ludovic LECOMTE ; |
| - maternelle Eugénie Cotton : | Anna ÉMILIE ; |
| - maternelle Paul Eluard : | Béatrice BUCHOUX ; |
| - maternelle Anatole France : | Fatmata KONATÉ ; |
| - maternelle Victor Hugo : | Fabrice DELANGRE ; |
| - maternelle Jean Jaurès : | Sophia-Camélia AMIMEUR ; |
| - maternelle Irène Joliot-Curie : | Maud CORSO ; |
| - maternelle Pauline Kergomard : | Bernadette ÉBODE ONDOBO ; |
| - maternelle Paul Langevin : | Nadia BENGUETTAT ; |
| - maternelle Anton Makarenko : | Mady SISSOKO ; |
| - maternelle Les Malassis : | Brigitte PERENNOU ; |
| - maternelle Louise Michel : | Camille JOLY ; |
| - maternelle Jean Moulin : | Béatrice BUCHOUX ; |
| - maternelle Blaise Pascal : | Pierre THOMAS ; |
| - maternelle Charles Perrault : | Ouissem GUESMI ; |
| - maternelle Petite Saussaie : | Bernadette ÉBODE ONDOBO ; |

- maternelle Jean-Jacques Rousseau : Luc LADIRE ;
- maternelle Eva Salmon : Fayçal KADDOUR ;
- maternelle Jules Verne : Sonia GUENINE ;
- maternelle Henri Wallon : Stéphanie CABANES ;
- élémentaire Joséphine Baker : Pierre THOMAS ;
- élémentaire Marcel Cachin A : Valentin IERG ;
- élémentaire Marcel Cachin B : Fayçal KADDOUR ;
- élémentaire Eugénie Cotton : Anna ÉMILIE ;
- élémentaire Denis Diderot : Stéphane BOUVIER ;
- élémentaire Paul Eluard A : Lucille KOOLENN ;
- élémentaire Paul Eluard B : Ouissem GUESMI ;
- élémentaire Anatole France : Ludovic LECOMTE ;
- élémentaire Victor Hugo : Alexandre EL GAMAL ;
- élémentaire Jean Jaurès : Augustin DOSSOU ;
- élémentaire Irène Joliot-Curie A : Maud CORSO ;
- élémentaire Irène Joliot-Curie B : Jenna CHERGUI ;
- élémentaire Paul Langevin : Nadia BENGUETTAT ;
- élémentaire Anton Makarenko A : Patricia GROLLEAU ;
- élémentaire Anton Makarenko B : Pierre THOMAS ;
- élémentaire Charles Montesquieu : Fabienne LEFEBVRE ;
- élémentaire Jean Moulin : Béatrice BUCHOUX ;
- élémentaire Blaise Pascal : Ludovic LECOMTE ;
- élémentaire Jules Verne : Sonia GUENINE ;
- élémentaire Henri Wallon A : Stéphanie CABANES ;
- élémentaire Henri Wallon B : Juliette DUMORT.

20 - Désignation des représentants du conseil municipal aux Conseils d'administration des collèges

21 - Désignation des représentants du conseil municipal aux Conseils d'administration des lycées

Les délibérations n° 20 et 21 sont traitées conjointement.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidats suivants :

- collège Adolphe Chérioux: Maëva DURAND (titulaire), Anna ÉMILIE (suppléante);
- collège Danielle Casanova: Marc TAUBERT (titulaire), Stéphanie CABANES (suppléante);
- collège Joseph Lakanal: Jenna CHERGUI (titulaire) et Brigitte PERENNOU (suppléante);
- collège Gustave Monod : Albertino RAMAËL (titulaire), Ouissem GUESMI (suppléant);
- collège Jules Valles : Mady SISSOKO (titulaire), Pierre THOMAS (suppléant);
- collège Josette & Maurice Audin : Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaire), Marc TAUBERT suppléant ;
- collège Jean Perrin: Bernadette ÉBODE ONDOBO et Augustin DOSSOU (titulaires), Rachid EDDAÏDJ et M. Albertino RAMAËL (suppléants);
- collège François Rabelais Nadia BENGUETTAT et Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaires), Stéphane BOUVIER et Béatrice BUCHOUX (suppléants);
- lycée Jean Macé: Fayçal KADDOUR (titulaire), Alexandre EL GAMAL (suppléant);
- lycée Adolphe Chérioux: Naïga STEFEL et Patricia GROLLEAU (titulaires), Sonia GUENINE et Nadia BENGUETTAT (suppléantes);
- lycée Camille Claudel : Fabrice DELANGRE et Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaires), Maud CORSO et Juliette DUMORT (suppléantes).

Monsieur le MAIRE rappelle que certains Conseillers municipaux siègent dans les établissements précités en tant que Conseillers départementaux.

Monsieur TMIMI propose des membres du groupe VIRC soient suppléants d'élus titulaires issus de la majorité.

Monsieur le MAIRE en prend note, mais décline la proposition au nom de la majorité municipale.

Monsieur TMIMI prend acte du refus de la majorité face à une proposition de rassemblement consensuel.

En l'absence d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées prennent effet immédiatement comme suit:

- collège Adolphe Chérioux Maëva DURAND (titulaire), Anna ÉMILIEN (suppléante);
- collège Danielle Casanova Marc TAUBERT (titulaire), Stéphanie CABANES (suppléante);
- collège Joseph Lakanal Jenna CHERGUI (titulaire) et Brigitte PERENNOU (suppléante);
- collège Gustave Monod Albertino RAMAËL (titulaire), Ouissem GUESMI (suppléant);
- collège Jules Valles Mady SISSOKO (titulaire), Pierre THOMAS (suppléant);
- collège Josette & Maurice Audin : Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaire), Marc TAUBERT suppléant;
- collège Jean Perrin Bernadette ÉBODE ONDOBO et Augustin DOSSOU (titulaires), Rachid EDDAÏDJ et M. Albertino RAMAËL (suppléants);
- collège François Rabelais Nadia BENGUETTAT et Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaires), Stéphane BOUVIER et Béatrice BUCHOUX (suppléants);
- lycée Jean Macé Fayçal KADDOUR (titulaire), Alexandre EL GAMAL (suppléant);
- lycée Adolphe Chérioux Naïga STEFEL et Patricia GROLLEAU (titulaires), Sonia GUENINE et Nadia BENGUETTAT (suppléantes);
- lycée Camille Claudel Fabrice DELANGRE et Sophia-Camélia AMIMEUR (titulaires), Maud CORSO et Juliette DUMORT (suppléantes).

22 - Désignation de représentants au conseil d'administration de l'association de préfiguration régie de quartier : 3 titulaires et 3 suppléants

Monsieur le MAIRE explique que la délibération porte sur une régie de quartier en cours de mise en place. Son conseil d'administration comprendra des représentants élus, mais également des représentants issus de la société civile.

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Camille JOLY, Stéphanie CABANES et Naïga STEFEL en tant que titulaires ainsi que de Luc LADIRE, Ouissem GUESMI et Brigitte PERENNOU en tant que suppléants.

En l'absence d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association de préfiguration régie de quartier prennent effet immédiatement :

- M. Camille JOLY (titulaire) ; Luc LADIRE (suppléant);
- Mme Stéphanie CABANES (titulaire); M. Ouissem GUESMI (suppléant);
- Mme Naïga STEFEL (titulaire); Mme Brigitte PERENNOU (suppléante).

23 - Désignation des délégués au syndicat intercommunal de chauffage urbain Choisy-Vitry (SICUCV) : 3 titulaires et 3 suppléants

Pour mémoire, **Monsieur le MAIRE** indique que le SICUCV est notamment en charge du futur projet de géothermie.

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Fabienne LEFEBVRE, Fatmata KONATÉ et Naïga STEFEL en tant que titulaires, ainsi que de Camille JOLY, Shamime ATTAR et Fayçal KADDOUR en tant que suppléants.

Compte tenu des enjeux liés au chauffage urbain et au projet d'incinérateur auquel il s'oppose, **Monsieur TMIMI** propose sa candidature en tant que délégué titulaire au SICUCV.

Monsieur le MAIRE en prend note. Il souligne que les projets de géothermie et d'incinérateurs sont distincts. Par ailleurs, le projet d'incinérateur ne relève pas du SICUCV.

Il maintient toutefois la proposition de liste de la majorité municipale et procède au vote.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes), 8 voix contre (groupe VIRC, Frédéric Bourdon, Anissa TIBAH) et 5 abstentions (groupe VA).

La candidature présentée par M. TMIMI recueille 8 voix pour (groupe VIRC, M. Bourdon et Mme TIBAH), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 5 abstentions (groupe VA).

Sont désignés délégués du Conseil municipal au SICUCV :

- Mme Fabienne LEFEBVRE (titulaire), M. Camille JOLY (suppléant) ;
- Mme Fatmata KONATÉ (titulaire), M. Shamime ATTAR (suppléant) ;
- Mme Naïga STEFEL (titulaire), M. Fayçal KADDOUR (suppléant).

24 - Désignation des délégués au syndicat intercommunal de coopération dans le domaine de la restauration (SIDORESTO) : 3 titulaires et 3 suppléants

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Luc LADIRE, Bernadette ÉBODE ONDOBO et Fayçal KADDOUR en tant que titulaires ainsi que de Nadia BENGUETTAT, Stéphane BOUVIER et Jenna CHERGUI comme leurs suppléants respectifs.

Monsieur BOURDON fait savoir que le sujet de l'alimentation est un enjeu sur lequel le groupe Vitry en mieux s'était engagé durant le précédent mandat ainsi que durant la campagne électorale de 2026. À la lecture du programme de la majorité municipale, il a constaté des objectifs communs : 100 % d'aliments issus de l'agriculture biologique et approvisionnement local. Afin d'aider à atteindre ces objectifs par un regard parfois différent, il propose la candidature d'Anissa TIBAH en tant que délégué titulaire de la Ville au SIDORESTO.

Monsieur le MAIRE souligne que la majorité municipale est composée d'un rassemblement de différents groupes de gauche. L'ensemble des listes précédemment proposées reflètent cette diversité.

Concernant le groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose la candidature d'Emmanuel NJOH en tant que titulaire.

Monsieur le MAIRE prend note des candidatures précitées, mais décline la proposition, un rassemblement de gauche existant déjà dans la représentation proposée. Il soumet au vote la proposition de liste de Monsieur LADIRE.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 13 voix contre (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH, groupe VA).

La candidature présentée par M. BOURDON recueille 8 voix pour (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 5 abstentions (groupe VA).

La candidature présentée par M. SERPETTE recueille 5 voix pour (groupe VA), 39 voix contre (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 8 abstentions (groupe VIRC, M. Bourdon, Mme TIBAH).

Sont désignés délégués du Conseil municipal au SIDORESTO :

- M. Luc LADIRE (titulaire), Mme Nadia BENGUETTAT (suppléante) ;
- Mme Bernadette ÉBODE ONDOBO (titulaire), M. Stéphane BOUVIER (suppléant) ;
- M. Fayçal KADDOUR (titulaire), Mme Jenna CHERGUI (suppléant).

25 - Désignation des représentants du conseil municipal auprès du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) : 1 titulaire et 1 suppléant

Au titre de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Ouisssem GUESMI en tant que titulaire et d'Albertino RAMAËL en tant que suppléant.

En l'absence d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal auprès du SIPPEREC prennent effet immédiatement : M. Ouisssem GUESMI (titulaire) et M. Albertino RAMAËL (suppléant).

26 - Désignation de 9 représentants du conseil municipal au Théâtre Jean VILAR, de 2 représentants des abonnés et 6 représentants du monde associatif

Pour la majorité municipale, **Madame KONATÉ** propose les candidatures de Juliette DEMORT, Maud CORSO, Bernadette ÉBODE ONDOBO, Nadia BENGUETTAT, Sophia AMIMEUR, Fatmata KONATÉ, Ludovic LECOMTE, Marc TAUBERT, Mady SISSOKO et Stéphane BOUVIER au titre des représentants du Conseil municipal.

S'agissant des représentants du monde associatif, elle propose les candidatures de Lydie BREMONT, Mohamed BENALI, Marie-Christine DEFAY, Youssouf DIAKHITE et Michele MARKAM.

Enfin, pour les représentants des abonnés, sont proposées les candidatures de Mireille TIXIER COBIAN et Fidela GOMEZ POTIER.

Monsieur le MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques ou candidatures.

Au nom du groupe VIRIC, **Monsieur TMIMI** propose les candidatures de Pauline DEBURGHGRAEV et Gnakalé KOITA en tant que représentants titulaires. Pour les suppléants, il propose les candidatures d'Anissa THIBAH et d'Helmi M'RABET.

Monsieur SERPETTE, pour le groupe VA, propose les candidatures de Mélissa YEBOUET en tant que titulaire et de Mathieu SERPETTE en tant que suppléant.

Monsieur le MAIRE fait savoir que les statuts du théâtre Jean Vilar prévoient que la proposition des représentants peut uniquement émaner du Maire. Les propositions formulées ne peuvent donc que servir à améliorer l'unique liste pouvant être déposée.

Monsieur TMIMI croit se rappeler que la liste des représentants du Conseil municipal au théâtre Jean Vilar avait été ouverte à l'opposition.

Madame KONATÉ confirme que Nina SERON faisait partie de la liste des représentants lors du mandat précédent jusqu'à sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur TMIMI regrette que le principe d'inclure un représentant de l'opposition dans la liste proposée ne soit pas reconduit. Il déplore une régression alors que le rapport de force au sein du Conseil d'administration du théâtre resterait inchangé.

Monsieur le MAIRE fait remarquer que l'union de la gauche au sein du Conseil municipal s'est étendue par rapport au mandat précédent, la majorité municipale comptant davantage d'élus. Il soumet au vote la liste proposée par Madame KONATÉ rappelant qu'elle a été le fruit de négociations entre les différents groupes formant la majorité municipale.

La liste présentée par M. LADIRE recueille 39 voix pour (groupes CRC, SC et Les Écologistes) et 13 voix contre (groupe VIRIC, M. Bourdon, Mme TIBAH, groupe VA).

Sont désignés représentants du conseil municipal au théâtre Jean Vilar :

- Mme Juliette DEMORT ;
- Mme Maud CORSO ;
- Mme Bernadette ÉBODE ONDOBO ;
- Mme Nadia BENGUETTAT ;
- Mme Sophia AMIMEUR ;
- Mme Fatmata KONATÉ ;
- M. Ludovic LECOMTE ;
- M. Marc TAUBERT ;
- M. Mady SISSOKO ;
- M. Stéphane BOUVIER.

Sont désignés représentants des abonnés au théâtre Jean Vilar :

- Mme Mireille TIXIER COBIAN ;
- Mme Fidela GOMEZ POTIER.

Sont désignés représentants du monde associatif au théâtre Jean Vilar :

- Mme Lydie BREMONT ;
- M. Mohamed BENALI ;
- Mme Marie-Christine DEFAY ;
- M. Youssouf DIAKHITE ;
- Mme Michèle MARKAM.

27 - Désignation de 4 représentants du conseil municipal auprès de l'association Vacances voyages loisirs (VVL)

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Fabienne LEFEBVRE, Sophia-Camélia AMIMEUR, Stéphanie CABANES et Stéphane BOUVIER.

En l'absence de remarque et d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal auprès de l'association VVL prennent effet immédiatement :

- Mme Fabienne LEFEBVRE ;
- Mme Sophia-Camélia AMIMEUR ;
- Mme Stéphanie CABANES ;
- M. Stéphane BOUVIER.

28 - Désignation de 3 représentants du conseil municipal et 2 personnels qualifiés auprès de l'Établissement public social et médico-social intercommunal (EPSMSI)

Au nom de la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Patricia GROLLEAU, Maud CORSO et Ouissem GUESMI.

S'agissant des personnes qualifiées, **Monsieur le MAIRE** propose que soient désignés le directeur de la direction de la Santé de la Ville ainsi que le directeur de la direction des Solidarités de la Ville.

En l'absence de remarque et d'autre proposition de liste, il rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal et des personnels qualifiés de l'EPSMSI prennent effet immédiatement :

- Mme Patricia GROLLEAU ;
- Mme Maud CORSO ;
- M. Ouissem GUESMI ;
- le directeur/ la directrice de la direction de la Santé de la Ville ;
- le directeur/ la directrice de la direction des Solidarités de la Ville.

29 - Désignation de 5 représentants (3 titulaires et 2 suppléants) du conseil municipal auprès du comité syndical de l'établissement public d'ingénierie pour la finalisation de la dissolution (SIIM 94)

Monsieur le MAIRE explique que le syndicat d'informatique intercommunal sera dissout dans les mois à venir.

Pour la majorité municipale, **Monsieur LADIRE** propose les candidatures de Fatmata KONATÉ, Albertino RAMAËL et Fabrice DELANGRE en tant que représentants titulaires, ainsi que de Ludovic LECOMTE et Mamadou CAMARA en tant que représentants suppléants.

Madame LORAND déplore la dissolution du SIIM 94, précurseur d'un service public de l'informatique dès les années 1970, alors que la gestion des données est désormais un pouvoir financier et politique. Si elle reconnaît que le SIIM 94 était à moderniser, il n'en demeurerait pas moins un outil extrêmement important qui sera malheureusement remplacé par des délégations de service public.

Monsieur le MAIRE répond qu'il ne sera pas fait appel à une délégation de service public. En revanche, il sera fait appel à des prestataires spécialisés. Par ailleurs, de nombreuses internalisations sont prévues, avec la création d'emplois, en vue de reprendre une partie des activités. Néanmoins, la décision de dissoudre le SIIM 94 a été prise par l'ensemble des villes composant le syndicat.

Madame LORAND tient à rappeler que, lors du précédent mandat, le groupe Vitry Rassemblé (VR) était intervenu à de nombreuses reprises pour s'opposer à une privatisation de la gestion des données.

En l'absence d'autre proposition de liste, **Monsieur le MAIRE** rappelle que la liste proposée est réputée adoptée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été déposée, les nominations des représentants du Conseil municipal auprès du SIIM 94 prennent effet immédiatement :

- Mme Fatmata KONATÉ (titulaire), M. Ludovic LECOMTE (suppléant) ;
- M. Albertino RAMAËL (titulaire), M. Mamadou CAMARA (suppléant) ;
- M. Fabrice DELANGRE (titulaire).

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

30 - Indemnités de fonctions allouées au Maire, Adjoints au maire, Conseillers municipaux délégués et Conseillers municipaux

Monsieur le MAIRE souligne que les indemnités permettent aux élus de compenser en partie les pertes de salaire ou rémunération liées à une baisse de leur activité professionnelle afin d'exercer pleinement leur mandat municipal. Pour rappel, les montants des indemnités de fonction sont publics et régis par la loi. Les montants proposés sont de l'ordre de ceux constatés pour des villes de même strate. Il fait remarquer que l'ensemble des Conseillers municipaux de Vitry-sur-Seine perçoivent une indemnité de fonctions, qu'ils soient membres de la majorité ou de l'opposition.

Il signale que deux modifications ont été apportées et n'apparaissent pas dans la note de synthèse envoyée en amont de la séance. Elles ne modifient toutefois ni les montants des indemnités proposées ni l'enveloppe globale dédiée.

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31 - Délégation du Conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le MAIRE explique qu'il s'agit de permettre au Maire de gérer certains actes administratifs **courant sans recourir systématiquement à une délibération en Conseil municipal**. Ce fonctionnement permet d'alléger les discussions et les ordres du jour des séances. Toutes les décisions prises n'en demeurent pas moins publiques et sont reportées lors des conseils municipaux.

Lors du précédent mandat, il a été observé que certaines questions récurrentes ne faisaient pas l'objet de débat en séance. Il a donc été proposé de les intégrer aux délégations. Lors de la Commission municipale, des changements ont été demandés, mais semblent difficile à mettre en œuvre. Pour exemple, l'étude des permis de construire et déclarations préalables de travaux en Conseil municipal représentait des centaines d'actes. L'objectif poursuivi est de permettre au Conseil municipal de se concentrer sur les sujets faisant débat. Pour autant, il est possible de poser des questions en séance sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

Monsieur BOURDON sollicite des explications sur la ligne n° 18 : « réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum annuel de 20 millions d'euros »

Monsieur le MAIRE répond que la proposition formulée par Monsieur BOURDON en commission a été acceptée à savoir que le montant a été abaissé à 10 millions d'euros, tel que précédemment. Il rappelle que la ligne de trésorerie concernée permet aux services de la Ville d'engager des crédits de très courte durée pour des besoins ponctuels de trésorerie en attendant de percevoir la recette ou subvention prévue pour la réalisation de travaux, par exemple. Néanmoins, la nouvelle règle comptable impose d'inscrire 2 fois la dépense, d'où la mention d'un total de 20 millions d'euros.

Monsieur TMIMI comprend que l'amendement sera intégré à la délibération.

Monsieur le MAIRE le confirme.

Monsieur TMIMI fait savoir que le groupe VIRC est favorable à l'amendement proposé. Pour autant, son groupe s'abstiendra sur la délibération.

Il propose d'amender la délibération transmise au regard de la proposition de Monsieur BOURDON à savoir : à l'alinéa 29 de l'article 1^{er}, la mention « 20 000 000 » est remplacée par la mention « 10 000 000 ». Il soumet l'amendement au vote.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE soumet ensuite la délibération au vote.

La délibération n° 31, amendée, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par : 46 voix pour (groupes CRC, SC, Les Écologistes, VA, Mme TIBAH, M. BOURDON) ; 6 abstentions (groupe VIRC).

32 - Fixation des taux d'imposition

Monsieur le MAIRE annonce avoir reçu des informations inquiétantes quant aux dernières lois de finances. Ces dernières pourraient avoir pour conséquence une perte de recettes de l'ordre de 5 millions d'euros pour la ville de Vitry-sur-Seine. L'impact viendrait de la partie dynamique de la taxe économique qui, depuis sa suppression, était auparavant compensée par l'État *via* une dotation spécifique. L'État supprimerait cette compensation, engendrant une perte de 3 millions d'euros sur la partie économique et de plus de 1 million sur la partie industrielle. Il sera donc prochainement proposé au Conseil municipal de se mobiliser face au Gouvernement. Ces 5 millions d'euros représentent environ 9 % de fiscalité et une centaine d'emplois publics.

Pour autant, il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale à Vitry-sur-Seine pour l'année 2026 au regard des crises actuelles et de la perte de pouvoir d'achat des Vitriots.

En l'absence de remarque, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

33 - Convention pluriannuelle avec Gare au théâtre

Madame KONATÉ indique que la délibération vise à renouveler la convention de partenariat avec l'association La compagnie de la Gare pour une durée de 3 ans. La subvention s'élèverait à 76 000 euros pour l'année 2026. Outre l'organisation de spectacles de théâtre, la compagnie de la Gare propose également une programmation spécifique et mène des actions avec la population. Madame KONATÉ se réjouit de débiter le mandat par la signature de ce type de partenariat qui prouve l'attachement de la Ville à la culture.

Pour mémoire, les subventions dépassant 23 000 euros obligent à conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. L'association bénéficiaire doit également fournir un bilan d'activité et justifier d'actions concrètes.

En l'absence de question, **Monsieur LE MAIRE** procède au vote.

La délibération n° 33 est adoptée à la majorité par :

51 voix pour (groupes CRC, SC, Les Écologistes, VIRIC, M. SERPETTE, M. YEBOUET, M. NJOH, Mme YEBOUET, Mme TIBAH, M. BOURDON) ;

1 contre (Mme LIOT

).

Monsieur TMIMI note que, concernant les finances locales, Monsieur le MAIRE invitait les élus d'opposition à s'unir avec la majorité municipale. Si l'opposition de gauche est évidemment mobilisée sur le sujet, la majeure partie des désignations réalisées ne traduisent pas ce discours. Il regrette que l'opposition ne soit pas invitée à travailler au travail collectif pour la Ville. Ceci aurait représenté un signal démocratique extrêmement important. Pour lui, les Vitriots ayant participé au scrutin municipal méritent que les candidats qu'ils ont choisis soient membres des différentes instances. Il existe donc un décalage entre le discours de Monsieur le MAIRE et les actes de la majorité municipale.

Selon **Monsieur LE MAIRE**, le rendez-vous a été raté par l'opposition de gauche quelques mois en arrière alors que des discussions quant à une alliance étaient encore possibles. Une alliance de gauche avait été proposée très tôt. Pour mémoire, en 2021, il avait été proposé aux élus de La France Insoumise de rejoindre la majorité municipale, ce qu'ils ont refusé durant l'ensemble du mandat précédent. Il réfute donc ne pas chercher à être rassembleur.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

DC25 135 du 11 décembre 2025, DC25136 du 26 novembre 2025, DC25137 du 2 décembre 2025, DC25138 du 2 décembre 2025, DC25139 du 2 décembre 2025, DC25140 du 3 décembre 2025, DC25141 du 12 décembre 2025, DC25142 du 15 décembre 2025, DC25143 du 16 décembre 2025, DC25144 du 18 décembre 2025, DC25145 du 18 décembre 2025, DC25146 du 18 décembre 2025, DC25147 du 18 décembre 2025, DC25148 du 22 décembre 2025, DC25149 du 19 décembre 2025, DC2601 du 7 janvier 2026, DC2602 du 7 janvier 2026, DC2603 du 8 janvier 2026, DC2604 du 13 janvier 2026, DC2605 du 13 janvier 2026, DC2606 du 20 janvier 2026, DC2607 du 20 janvier 2026, DC2608 du 27 janvier 2026, DC2609 du 27 janvier 2026, DC2610 du 27 janvier 2026, DC2611 du 27 janvier 2026, DC2612 du 30 janvier 2026, DC2613 du 9 février 2026, DC2614 du 9 février 2026, DC2615 du 9 février 2026, DC2616 du 13 février 2026, DC2617 du 19 février 2026, DC2618 du 9 février 2026.

Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.

Madame LORAND indique avoir des questions sur plusieurs décisions présentées :

- Concernant la décision DC25140 du 3 décembre 2025 souscrivant un prêt de 5 millions d'euros auprès de la Société Générale, elle s'interroge sur la finalité du prêt.
- Sur la décision DC25142 du 15 décembre 2025 (passation du marché de travaux de rénovation d'une structure artificielle d'escalade), elle s'enquiert du budget global du marché et sollicite le compte rendu de la visite de fin de travaux et de levée de réserves.
- S'agissant de l'ensemble des décisions prises le 27 janvier 2026 pour le marché d'aménagement du parc des Prairies du fort, elle demande que soient fournis le budget global, le budget général, les documents de visite de fin des travaux et de levées de réserves.
- Pour la décision DC2612 du 30 janvier 2026 (préemption d'une propriété de 12 475 m², rue Édith Cavell, au prix de 11,175 millions d'euros), elle demande à quoi correspond la propriété concernée.
- Sur la décision DC2616 du 13 février 2026, elle interroge sur l'usage qui sera fait du local loué auprès de la SEMISE.

Monsieur LE MAIRE prend bonne note des différentes demandes de Madame LORAND. Les réponses et documents correspondants lui seront transmis par l'Administration. Pour ce qui est de l'acquisition d'une propriété située rue Édith Cavell, il imagine que la parcelle entre dans le cadre de l'OIN.

Monsieur NJOH fait remarquer que le groupe VA a été particulièrement silencieux durant la présente séance afin de mieux écouter Monsieur le MAIRE. S'il convient d'une légère ouverture de la majorité municipale qui semble sortir d'une logique arithmétique liée à sa majorité confortable, il constate toutefois le retour d'un appel au rassemblement de la gauche, à l'instar de la précédente mandature.

Monsieur LE MAIRE ne doute pas que l'ensemble des élus puisse trouver des solutions pour coopérer.

Pour conclure, il annonce les délégations des Conseillers municipaux adjoints :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Orientations générales et Communication : | M. Pierre BELL-LLOCH, Maire ; |
| - Culture et Promotion du service public : | Mme Fatmata KONATÉ ; |
| - Mutation de l'espace public et tranquillité publique : | M. Shamime ATTAR ; |
| - Aménagement et urbanisme : | Mme Naïga STEFEL ; |
| - Attractivité et renouveau des quartiers populaires : | M. Luc LADIRE ; |
| - Ressources et Innovation publique : | Mme Sarah TAILLEBOIS ; |
| - Transition écologique : | M. Fayçal KADDOUR ; |
| - Citoyenneté et démocratie participative : | Mme Maëva DURAND ; |
| - Développement local et architecture : | M. Valentin IERG ; |
| - Politique sociale et solidarité : | Mme Maud CORSO ; |
| - Éducation et dynamiques familiales : | M. Ludovic LECOMTE ; |
| - Petite enfance et parentalité : | Mme Bernadette ÉBODE ONDOBO ; |
| - Habitat et logement : | M. Camille JOLY ; |
| - Biodiversité : | Mme Stéphanie CABANES ; |
| - Sports et transports : | M. Alexandre EL GAMAL ; |
| - Droit aux vacances et aux temps libres : | Mme Fabienne LEFEBVRE ; |
| - Espaces verts et condition animale : | M. Ouissem GUESMI ; |
| - Droit des locataires : | Mme Brigitte PERENNOU ; |
| - Jeunesse : | M. Mady SISSOKO ; |
| - Vie associative : | Mme Nadia BENGUETTAT ; |
| - Commande publique : | M. Pierre THOMAS. |

S'agissant des Conseillers municipaux délégués, il fait part des délégations suivantes :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Culture de paix, informatique et numérique : | M. Albertino RAMAËL ; |
| - Égalité et luttes contre les discriminations : | Mme Béatrice BUCHOUX ; |
| - Enseignements secondaire et supérieur : | Mme Sophia-Camélia AMIMEUR ; |
| - Relations internationales : | Mme Sonia GUENINE ; |
| - Salubrité publique : | M. Rachid EDDAÏDJ ; |
| - Santé : | Mme Patricia GROLLEAU ; |
| - Insertion professionnelle : | M. Marc TAUBERT ; |
| - Tourisme : | M. Fabrice DELANGRE ; |
| - Alimentation : | Mme Jenna CHERGUI. |

Avant de lever la séance, **Monsieur le MAIRE** remercie les Conseillers municipaux pour leur participation et annonce la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 20 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 8 avril 2026 à 21h43.

Le Secrétaire
M. LADIRE



Le Président
M. BELL-LLOCH



